



## Crédit a la consommation et harcèlement

Par **meg94800**, le **22/10/2009** à **19:32**

Bonjour,  
j'ai contracté un crédit facet en 2000 et suite à un licenciement je n'ai pu honoré mes échéances, j'ai été contacté par téléphone par neully contentieux et j'ai expliqué ma situation donc ils ont cessé de m'appeler à ce jour je suis sans cesse harcelée de courrier de leur part me réclamant les sommes dues,  
je fais l'autruche ou j'attends décision de l'huissier, je ne sais quoi faire, merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **22/10/2009** à **19:47**

[fluo]CRESUS PARIS. 15, rue des Abesses 75018 PARIS TEL : 01.46.06.62.27[/fluo]

Bonsoir, contactez l'Association Cresus à Paris, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des personnes en grande difficulté financière, courage à vous, bonne soirée.

Par **meg94800**, le **24/10/2009** à **19:47**

bonsoir,  
merci pour votre réponse, je n'ai pas de difficultés financières à ce jour, mais je me demande si c'est légal d'harcéler les gens après plusieurs années.  
merci de me répondre à ce sujet.